

MAI 2017

SYNTHESE DE
L'ENQUETE
« USAGE
PROFESSIONNEL DU
SUDOC »

abes ;
agence bibliographique
de l'enseignement supérieur

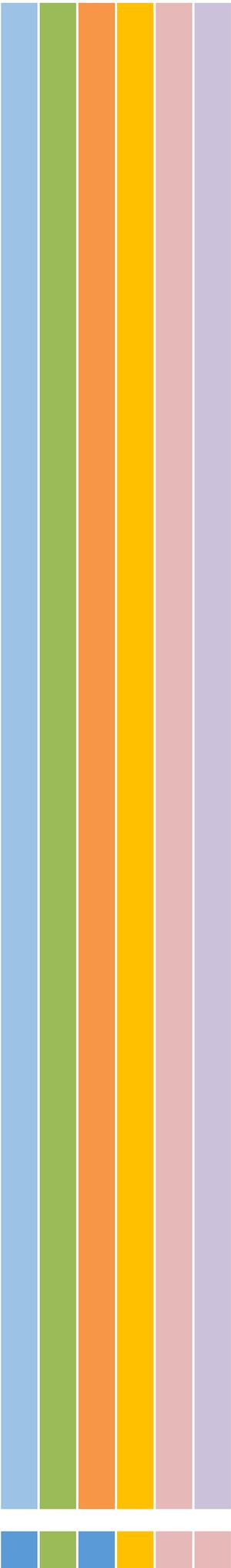


Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>3</u>
<u>Catalogue central versus catalogue local</u>	<u>4</u>
<u>Signalement des ressources électroniques payantes</u>	<u>6</u>
<u>Signalement des ressources électroniques gratuites</u>	<u>10</u>
<u>Signalement partiel des collections dans le Sudoc</u>	<u>14</u>
<u>Signalement des exemplaires</u>	<u>18</u>
<u>Opérations de désherbage</u>	<u>20</u>
<u>Mise à jour du SIGB</u>	<u>24</u>
<u>Catalogage partagé : quel impact ?</u>	<u>28</u>
<u>L'organisation des équipes</u>	<u>36</u>

Introduction

RAPPEL DU CONTEXTE

2017 : lancement de la mission Signalement Total ; pour cette mission, il s'avère justifié de sonder le réseau sur ses pratiques de signalement de ressources électroniques. Il est décidé de proposer l'enquête déjà soumise au réseau Sudoc en 2011 en l'actualisant.

En plus d'apporter des informations nouvelles sur les pratiques des établissements, elle permettra de mesurer :

- l'évolution des pratiques
- le bénéfice des nouveaux services proposés autour du Sudoc depuis 2011

MODALITES DE L'ENQUETE

Enquête en ligne ouverte du 25 janvier au 28 février 2017 (5 semaines), auprès de 162 établissements Sudoc (=ILN).

Le coordinateur Sudoc est le destinataire de l'enquête.

1 seule réponse par ILN est demandée.

PARTICIPATION

- 162 établissements (ILN) ont été sollicités
- 120 établissements (ILN) ont participé. Cela correspond aux taux habituel de participation aux enquêtes ABES (entre 60 et 70 %).
- 109 établissements (ILN) ont validé leur questionnaire
Le taux de participation est donc de **67,2 %**. Cela constitue le **socle des réponses exploité pour cette analyse**.

En 2011, le taux de réponse était meilleur (86%).

LEGENDE



Ce pictogramme rappelle les résultats obtenus lors de l'enquête 2011, à titre de comparaison, pour mesurer l'évolution des tendances.



Les phrases en vert précédées de ce pictogramme sont des citations d'établissements



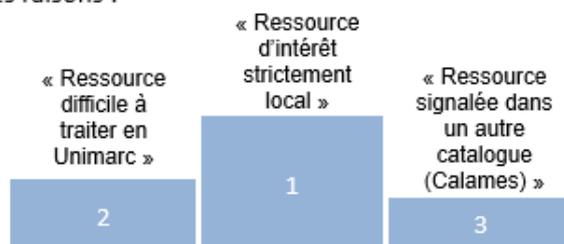
Remarque à destination de l'ABES

Catalogue central VS catalogue local

Résumé :

88,9 % des établissements signalent certaines de leurs collections (hors Ressources Electroniques) **uniquement en local**

Les principales raisons :



Q : Toutes vos collections (hors ressources électroniques) sont-elles signalées dans le Sudoc ?

Q : vous signalez certaines de vos collections uniquement en local, pourquoi ?

À peine **11 %** des établissements signalent **toutes** leurs collections non-électroniques dans le Sudoc.



21,4 % des établissements signalaient toutes leurs collections dans le Sudoc. L'éventail des outils de signalements s'est donc élargi, probablement avec des chantiers de signalement rétrospectif (mémoires) ou des nouvelles ressources (cours d'enseignants), destinés à un signalement local exclusivement.

Les raisons qui motivent un **signalement exclusivement local** sont, par ordre d'importance :

	Raisons	%	Exemples
1	L'intérêt strictement local du document	67,01 %	mémoires, rapports de stage IUT, modes d'emploi, brochures
2	La difficulté du signalement en Unimarc	21,6 %	dépouillement d'articles, reprint à la demande, n° de périodiques en catalogage analytique, objets prétables (ordniateurs, tablettes etc.), « kits de documents multisupport », dossiers de presse
3	L'existence du signalement dans un autre catalogue géré par l'ABES	16,4%	archives, manuscrits, images
4	La protection juridique de l'accès au document	12,3 %	cours d'enseignants, conférences, dépôt de chercheurs
5	Le mauvais état du document pour la consultation	6,1 %	
6	L'exclusion du prêt du document	6,1 %	documents de préparation aux concours
7	La numérisation en cours du document	3 %	
8	L'existence du signalement dans un autre catalogue	2 %	

À noter : des contraintes techniques de WinIBW empêchent parfois le signalement dans le Sudoc : limitation à 99 exemplaires, script de translittération difficile à utiliser.

Signalement des ressources électroniques payantes

Résumé :

62,3 % des établissements signalent toute ou partie des RE payantes dans le Sudoc

 = 43 %



Le signalement des RE payantes s'est généralisé



Cohérence du signalement



Volonté d'exhaustivité

Sudoc pour Achats pérennes

Portail (79,4 %) ou SIGB (33,6%) pour Abonnements

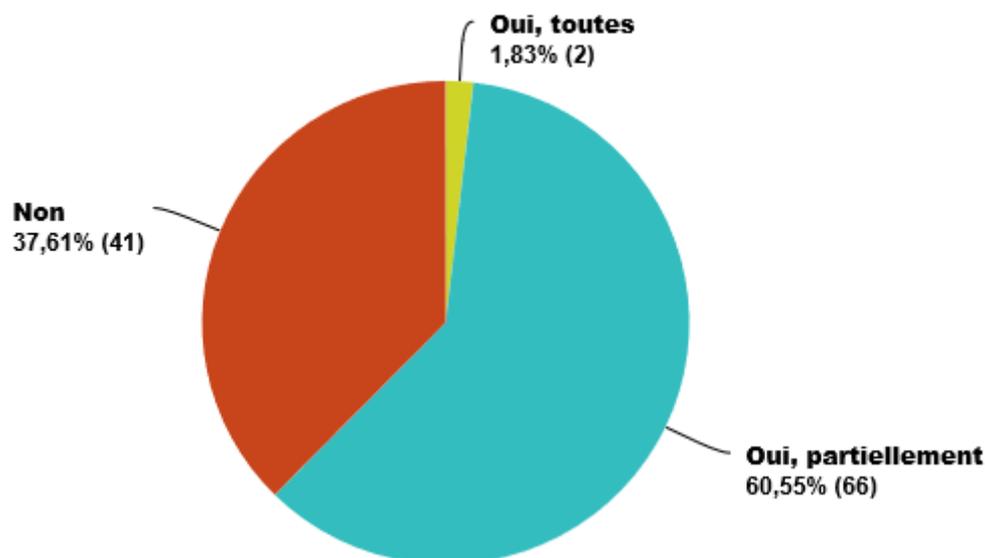
48,9 % des établissements veulent signaler entre 70 et 100% de leurs RE payantes

+ facile de gérer du contenu évolutif

+ confortable pour l'utilisateur

Q : Utilisez-vous le Sudoc pour signaler vos ressources électroniques payantes ?

Réponses obtenues : 109 Question ignorée : 0



1/3 des établissements n'utilisent pas du tout le Sudoc pour signaler leurs ressources électroniques payantes.

2/3 des établissements l'utilisent pour signaler tout ou partie de leurs ressources électroniques.

Un principe, souvent évoqué :

Les achats pérennes se signalent dans le Sudoc, ainsi que les achats sur crédits CollEx
Les achats sur abonnements ou en test se signalent dans des bases locales, des portails ou des bases de connaissance

À noter : c'est parfois une carence technique qui fait se détourner du Sudoc :



« En l'absence de dispositifs fonctionnels dans le SUDOC, les périodiques électroniques ne sont pas signalés. »



57 % des établissements déclaraient en 2011 ne pas du tout utiliser le Sudoc pour signaler les RE payantes, ils sont moins nombreux aujourd'hui (37,6 %). Le signalement dans le Sudoc des RE s'est donc généralisé, les services proposés par l'ABES (import de notices d'éditeurs, exemplarisation automatique gratuite) y ont contribué.

Q : Signalez-vous certaines ressources électroniques uniquement dans votre catalogue local ? Q : Lesquelles, et pourquoi ? Comment ?

Q : Signalez-vous certaines ressources électroniques uniquement par votre portail documentaire ou outil de découverte ? Lesquelles et pourquoi ?

Les établissements qui n'utilisent pas le Sudoc, ou l'utilisent partiellement, signalent leurs ressources électroniques payantes ...

dans...	...pour signalerde la façon suivante :
...le SIGB (33,6 %)	...Revue électronique (CAIRN), e-books achetés à l'unité (DALLOZ, DAWSONERA, ENI, CAIRN, GALE), bouquets d'e-books, numérisation patrimoniale, bases de données	A la main (78,3%) Par import de données de l'éditeur (32,4 %) Par versement des holdings signalés dans l'instance de la base de connaissance (16,2%)
...un portail documentaire ou un outil de découverte (79,4%)	...Articles, revues et bases de données bibliographiques par abonnement (Web of Science, Scopus), BDD full text (Universalis), ressources proposées par les agrégateurs de presse...	

Pour préférer le signalement dans un portail ou un outil de découverte, les établissements mettent en avant les arguments suivants :

- c'est plus facile pour gérer du contenu évolutif,
- c'est plus facile pour maintenir à jour les URL d'accès,
- c'est plus pratique pour gérer l'important volume des ressources,
- c'est plus rapide pour gérer les désabonnements (pas de désherbage)
- c'est plus confortable, pour les usagers, car toutes les ressources sont accessibles à partir d'un même point

Q : Dans votre portail documentaire, quelles solutions avez-vous retenu ? Pour chaque solution, merci d'expliquer votre choix

86 établissements ont répondu à cette question.

Majoritairement, les établissements déclarent utiliser :

- un outil de découverte,
- une liste A to Z,
- et des liens directs vers des portails d'éditeurs

car les 3 sont complémentaires et correspondent à des usages différents :

- l'outil de découverte, pour la recherche d'une référence précise,
- une liste A to Z, pour une recherche large
- des liens, pour naviguer vers les sites d'éditeurs.

51 établissements disposent d'une solution A to Z (une dizaine cite « Publication Finder » d'EBSCO)

Conclusion sur les ressources électroniques payantes : outre le portail documentaire, moyen privilégié par 79,4 % des établissements pour signaler les RE payantes, le choix du Sudoc arrive en 2^{ième} position (62,3 %), puis le SIGB en 3^{ième} position (33,6 %). La place gagnée par le Sudoc s'explique par les ressources acquises en licence nationale et les ressources acquises par achat pérenne. Mais la pratique majoritaire reste de signaler via les outils locaux, compte tenu des difficultés :

- à répercuter dans un outil national collectif les fluctuations d'abonnement et de conditions d'accès
- à trouver dans le Sudoc les notices de certains corpus

Le portail est souvent alimenté directement par les données des éditeurs (la solution logicielle retenue majoritairement étant A to Z) ; les établissements indiquent pouvoir se contenter de données succinctes, compte tenu du temps gagné et de l'efficacité obtenue pour les recherches.



En 2011, le signalement des RE se faisait :
 1- dans le portail
 2- dans le SIGB
 3- dans le Sudoc.

Q : Etes-vous en mesure d'évaluer, sur le volume global de ressources payées par votre établissement, le % de celles qui sont signalées aujourd'hui ?

Réponses	% d'établissement ayant répondu cela
<i>Je ne suis pas en mesure d'évaluer</i>	31,6
<i>100% de mes RE sont signalées</i>	31,6
<i>Entre 70 et 100 % de mes RE sont signalées</i>	17,3
<i>Entre 40 et 70 % de mes RE sont signalées</i>	2
<i>Entre 10 et 40 % de mes RE sont signalées</i>	4
<i>Moins de 10 % de mes RE sont signalées</i>	8,1
<i>Aucune de mes RE ne sont signalées</i>	5,1

Une majorité des établissements qui savent le mesurer confirment qu'ils tendent vers un signalement exhaustif de leurs ressources électroniques, indépendamment de l'outil de signalement et de la qualité de ce signalement.



Moins de la moitié affirmait, en 2011, tendre vers un signalement exhaustif. On constate une nette amélioration depuis.

Signalement des ressources électroniques gratuites

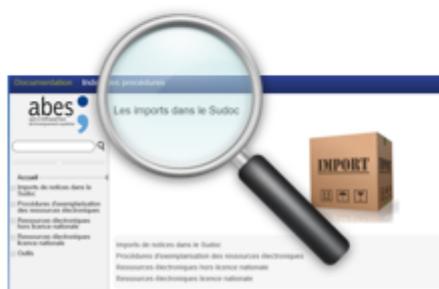
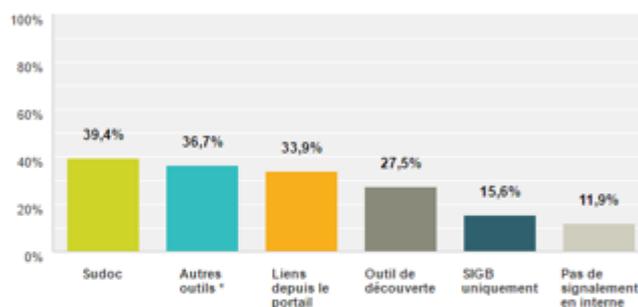
Résumé :

59,6 %

des établissements signalent des RE gratuites dans différents outils

Objectifs :

- Répondre aux besoins des usagers
- Compléter les ressources acquises
- Valoriser les bibliothèques numériques
- Promouvoir l'Open Access



⚠ Améliorations demandées à l'ABES sur les listes de titres, mises à disposition par webservice :

- la liste des changements entre 2 mises à disposition
- des fichiers plus propres (car PPN en doubles, URL manquantes)
- des listes qui reprennent les découpages commerciaux des éditeurs
- une mise à disposition plus facile (sélection des titres avec une case à cocher)

Q : Avez-vous choisi de signaler les ressources électroniques gratuites (tous outils confondus)? Justifiez votre choix.

Plus de **40 %** des établissements qui ne les signalent pas le justifient par manque de temps et affirment que ce n'est clairement pas une priorité, préférant valoriser les ressources acquises.

Presque **60 %** des établissements signalent les ressources électroniques gratuites, pour :

- répondre aux besoins des usagers et des chercheurs de l'établissement (thèses d'exercice, mémoires)
- compléter les ressources acquises (Légifrance, pour compléter les BDD de droit ; revues en libre-accès)
- valoriser les collections numérisées (Gallica ou leurs propres bibliothèques numériques)
- promouvoir l'Open Access (richesse du DOAJ, de HAL) et faire œuvre de service public (licences nationales, publications officielles)

Il est intéressant de noter que, pour certains établissements, la distinction gratuit / payant n'est plus pertinente, ni pour l'utilisateur, ni même en termes de qualité scientifique :

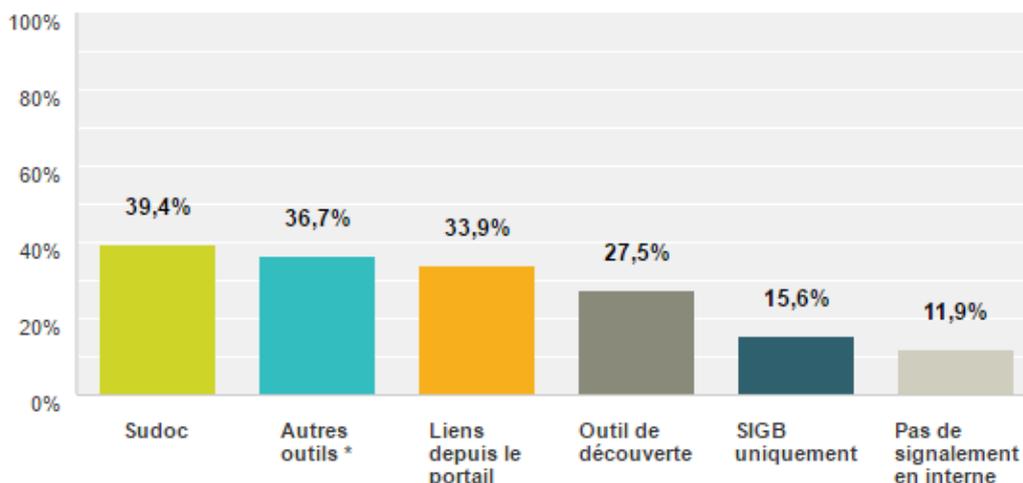


« Nous avons choisi un signalement uniformisé pour toutes les ressources en ligne, payantes ou non, sachant que c'est transparent pour l'utilisateur. Par ex, pour une même revue présente dans Cairn (payant), Revues.org et Persée (gratuits), l'utilisateur retrouve sous une même notice les états de collection complémentaires. » (...)
« La distinction ressource payante/ressource gratuite perd de son sens et nous privilégions l'intérêt scientifique, l'aide pour la recherche et la cohérence des collections »

Q : Si vous signalez ces ressources, de quelle manière le faites-vous ?

L'outil de signalement des ressources électroniques gratuites est le Sudoc (privilegié par 39,4 % des établissements qui signalent les RE gratuites).

Viennent ensuite, par ordre de préférence :



*autres outils = GED, ENT, DUMAS, archives ouvertes, A to Z



En 2011, les établissements qui signalaient les RE gratuites le faisaient en priorité dans leur portail (65,4 %). Venait ensuite le Sudoc (55,9%). En 2017, l'apparition des outils de découverte a modifié ces pratiques.

Q : Combien de titre parvenez-vous ainsi à signaler ?

 Les réponses à cette question sont difficilement exploitables, à la fois car beaucoup d'établissements semblent avoir oublié d'inclure leurs thèses dans cette catégorie, et également car la question pouvait être interprétée comme « titres signalés dans le Sudoc » uniquement, alors qu'elle concernait tous les outils de signalement.

Réponses	% d'établissement ayant répondu cela
<i>Je ne suis pas en mesure d'évaluer</i>	22,9
<i>Je signale plusieurs milliers de titres</i>	18,3
<i>Je signale entre 100 et 1000 titres</i>	11,9
<i>Je signale entre 50 et 100 titres</i>	7,3
<i>Je signale entre 10 et 50 titres</i>	8,2
<i>Je signale moins de 10 titres</i>	14,7
<i>Je ne suis pas concerné</i>	16,7

Q : Si vous signalez ces ressources électroniques gratuites dans le Sudoc, demandez-vous à l'ABES une exemplarisation automatique ?

92,6 % des établissements qui signalent leurs RE gratuites dans le Sudoc ne demandent pas d'exemplarisation automatique.

Les réponses évoquées sont :

- le signalement des RE gratuites n'est pas prioritaire
- la limite des 100 titres pour bénéficier du service
- la non pertinence du service par rapport à la RE gratuite à exemplariser (ex : thèses)

Q : Pour la préparation de vos fichiers d'exemplarisation automatique de ressources électroniques, utilisez-vous les listes fournies dans le manuel import ?

 Aucune réponse n'a été apportée à cette question, ce qui laisse présager un problème technique dans le formulaire (mauvais branchement conditionnel).

Q : Comment retravaillez-vous les fichiers fournis ?

Sur les 8 établissements ayant déclarés avoir eu recours au service d'exemplarisation automatique pour des RE gratuites, **4** déclarent modifier le fichier fourni par l'ABES pour proxyfier les URL.

Q : Quelles améliorations aimeriez-vous dans la constitution de ces listes afin de vous faciliter le travail de préparation en amont ?

Les améliorations demandées concernent :

- la liste des changements entre 2 mises à disposition (ou un fichier ne contenant que les nouvelles notices à exemplariser)
- des fichiers plus propres (PPN en doubles, URL manquantes)
- des listes qui reprennent les découpages commerciaux des éditeurs (seul les fichiers CyberLibris sont comme cela)
- une mise à disposition plus facile (sélection des titres avec une case à cocher)

4

Signalement partiel des collections dans le Sudoc

Résumé :

60,5 % des établissements ont des collections qui ne sont signalées **nulle part**



Dons



Littérature grise



Multiécritures

Raison : « pas prioritaire »

Raison : « manque de compétences linguistiques »

⚠ Outils de translittération dans WinIBW à améliorer

 = 67,7 %



Le « non signalement » était plus important ;
il diminue, grâce à l'aide de l'ABES
(rétroconversions subventionnées)

Q : Certaines de vos collections (hors ressources électroniques) ne sont-elles signalées ni dans le Sudoc, ni dans votre système local ?

Q : Lesquelles ? Pourquoi ?

Une majorité (**60,5 %**) des établissements déclarent posséder des collections qui ne sont signalées nulle part.

Ces collections recouvrent généralement :

Type de collection	Exemples
Ouvrages en dons / en dépôt	dons de particuliers, dépôts de laboratoires, dépôts de BUFR fermées
Collections de bibliothèques associées	thèse étrangères, mémoires, photocopiés de cours
Littérature grise	
Collections candidates à une rétroconversion	
Manuscrits, archives	correspondances
Fonds anciens	
Fonds multiécritures	allemand gothique, cyrillique, arabe, coréen, indonésien, malais, sanskrit, hongrois, grec, arabe, chinois, japonais, tsigane
Collections microformes	microfiches de thèses, microfilms
Médias	

Les raisons évoquées :

Pour environ 1/3 des établissements dans ce cas (**24** établissements sur 66), ces collections non-signalées sont en attente d'un chantier de rétroconversion. Elles seront donc signalées à terme.

La deuxième raison souvent évoquée (**17** établissements sur 66) concerne le manque de compétences, soit catalographique (dans les bibliothèques associées, ou par rapport à des documents complexes à cataloguer) soit linguistique (par rapport aux fonds en alphabet non-latin).



« Bien que tous les catalogueurs à l'IFAO soient arabophones, on trouve beaucoup de difficultés pour traiter les ouvrages en langue arabe à cause de la translittération exigée par les règles du Sudoc. De même, la majorité des notices autorités des auteurs arabes sont absentes ou demandent beaucoup de corrections. Certains ouvrages arabes (très anciens ou très récents) ne se trouvent pas dans les bases externes, donc on les crée par saisie (ex nihilo) et, pour les plus anciens, les informations bibliographiques ne sont pas facilement repérables dans l'ouvrage. »

La troisième raison évoquée concerne la manque de temps et de personnel, pour des collections jugées le plus souvent non-prioritaires (dons) ou à l'intérêt confidentiel.

A noter : c'est parfois un blocage technique qui empêche le signalement : la fonctionnalité « translittération automatique » de l'outil de catalogage est perfectible, le SIGB ne gère pas la multi écriture.



En 2011, les établissements déclarant avoir des collections non signalées représentaient 63,7 % des sondés. Il y a une légère diminution, qui peut s'expliquer par l'achèvement de chantiers de rétroconversions

5

Signalement des exemplaires

Résumé :

72,4 %

des établissements ne signalent **PAS**
tous leurs exemplaires dans le Sudoc



Ce n'est pas le but du Sudoc

*Le signalement des exemplaires
est plus détaillé dans le SIGB*

*Moins d'exemplaires déclarés
= réduction de la facture Sudoc*

27,5 %

des établissements signalent **TOUS**
leurs exemplaires dans le Sudoc



Gain de temps car pas de double saisie

*Le Sudoc peut remplacer mon catalogue
s'il est en panne*

Cohérence base nationale = base locale



Signaler tous les exemplaires dans le Sudoc n'aurait d'intérêt
que si Sudoc et SIGB étaient synchronisés en temps réel

Q : Pour des documents possédés en plusieurs exemplaires, signalez-vous tous les exemplaires dans le Sudoc ?

Q : Vous ne signalez pas tous les exemplaires. Pourquoi ?

Q : Vous signalez tous les exemplaires. Pourquoi ?

L'analyse qualitative des réponses permet de définir clairement un rapport entre le profil d'établissement et la réponse apportée : la politique d'acquisition varie selon les moyens financiers et le public desservi : cela influe sur le nombre d'exemplaires possédés.

72,4 % des établissements ne signalent **PAS** tous leurs exemplaires dans le Sudoc. La règle dans ce cas-là est : 1 exemplaire signalé par RCR. Certain de ces établissements indiquent cependant faire des exceptions, et signaler parfois tous les exemplaires possédés : dans le cas de livres anciens, ou de collection d'excellence (ex-fonds CADIST).

La principale raison évoquée pour ne pas signaler tous les exemplaires est que ce n'est pas le but du Sudoc.



« Le Sudoc est d'abord pour nous un outil de signalement et pas un outil de gestion (travail lourd de gestion des collections : pilon par exemple). »

Parce qu'il permet un signalement des exemplaires plus détaillé, parce que c'est avec lui que se gère la circulation des documents, parce qu'il est mieux maîtrisé par les magasiniers (qui gèrent les prêts), c'est naturellement dans le SIGB que se fait la gestion des exemplaires.

Les établissements précisent également que dans le Sudoc, la localisation a un coût. Réduire le nombre d'exemplaires signalés, c'est aussi réduire le coût de la facture Sudoc.

Beaucoup d'établissements argumentent en faveur du gain de temps :

- les demandes de PEB seraient potentiellement multipliées
- la répercussion dans le Sudoc du moindre changement de côte, de statut pour tous ses exemplaires n'apporterait pas de plus-value par rapport au temps dépensé

Pour ces établissements, faire du Sudoc un outil de gestion des exemplaires n'aurait véritablement d'intérêt que si les deux systèmes, Sudoc et SIGB, étaient synchronisés en temps réel.

27,5 % des établissements signalent **TOUS** leurs exemplaires dans le Sudoc. Parmi les établissements qui font ce choix, on trouve par exemple des établissements spécialisés (instituts) ou patrimoniaux qui ont peu d'exemplaires, pour lesquels toutes les particularités d'exemplaires ont leur importance, et qui pilonnent peu.

Leur souhait est avant tout de conserver une cohérence entre la base nationale et la base locale, et d'offrir aux usagers du Sudoc une visibilité exhaustive de leurs collections, surtout lorsque les exemplaires d'un même ouvrage sont disséminés sur des lieux distincts au sein du même RCR.

Le refus de la double saisie (Sudoc pour 1 exemplaire, puis SIGBI pour les autres) leur offre un gain de temps et une mise en rayon des ouvrages plus rapide.

Enfin, ils mettent en avant l'intérêt de pouvoir se référer au Sudoc lorsque le SIGB est en panne pour l'OPAC.

Opérations de désherbage

Résumé :

92,6 % des établissements qui font du désherbage reportent les modifications **dans le Sudoc**



= 92 %



l'intérêt de proposer des données à jour, pour le PEB du Sudoc, reste une priorité



Recours au service de fourniture des « PPNs supprimés »

OUI

pour 10,8 %



service utile si suivi d'un traitement automatisé

NON

pour 89,1 %



service méconnu

service pas pertinent



Ce service gagnerait à être amélioré

Q : Lorsque vous menez une campagne de désherbage, reportez-vous systématiquement les modifications induites dans le Sudoc ?

Q : Si oui, comment ?

101 établissements sur 109 ont répondu **OUI**, et suppriment dans ce cas les notices d'exemplaires (et la notice bibliographique lorsqu'ils sont les derniers localisés).

L'intérêt, pour le service de Prêt Entre bibliothèques du Sudoc, de proposer des informations à jour (au niveau bibliographique comme au niveau des exemplaires) aux utilisateurs est bien pris en compte par le réseau.

C'est sur la fréquence de ce travail qu'on constate des différences :

- certains établissements le font au fil de l'eau
- certains établissements le font une fois par an (demande à l'ABES de suppression par lots)

Certains établissements regrettent que les modifications (suppressions) apportées aux exemplaires dans le Sudoc ne soient pas répercutées dans les systèmes locaux via les transferts réguliers. Ce manque les contraint à effectuer deux fois le même travail.



En 2011, les résultats à cette question étaient identiques. L'attachement à un signalement dans le Sudoc fidèle à la réalité des collections ne s'émoussent pas avec le temps, malgré les charges de travail qui augmentent.

Q : Demandez-vous à l'ABES une liste de PPN supprimés ?

Q : Comment exploitez-vous ensuite cette liste de PPN supprimés ?

10,8 % des établissements demandent à l'ABES une liste des PPN supprimés.

18,8 % des établissements ne le font pas par méconnaissance de ce service.

70,3 % des établissements n'en voient pas l'utilité, comme le résume cet établissement :



« Nous ne demandons pas à l'Abes une liste des ppns délocalisés car le travail dans le Sudoc et le SIGB doit dans le cas de suppression d'exemplaire être simultané. Une délocalisation dans le Sudoc pouvant avoir d'autres raisons qu'un désherbage. Une liste de ppn délocalisés n'est pas une aide car elle ne donne pas la raison des délocalisations. »

Ceux qui ont recours à cette liste s'en servent pour contrôler dans le SIGB les notices dont les exemplaires ont été déplacés suite à une fusion, et ceux qui n'ont pas encore été supprimés en local alors qu'ils l'ont été dans le Sudoc. L'exploitation de cette liste (simple liste des ppns, sans lien avec les RCR concernés) s'avère difficile lorsque le contrôle est manuel. Les seuls établissements qui en sont satisfaits sont ceux qui ont mis en place un contrôle automatique à partir de cette liste.



En 2011, 33 % des établissements ne connaissaient pas le service ; ils ne sont plus que 18% : la campagne de publicité réalisée après l'enquête de 2011 a payé. Mais ce n'est pas pour autant qu'une fois connu, ce service est utilisé. Il n'a pas été amélioré depuis, et les reproches prononcés en 2011 sont toujours valables.

Ce service (fourniture de la liste des PPNs supprimés) gagnerait à être amélioré.

Q : Vous ne reportez pas systématiquement les modifications induites. Pourquoi ?

8 établissements ont répondu **NON** et ne suppriment donc pas dans le Sudoc leurs exemplaires pilonnés ou perdus.

C'est une minorité, finalement peu représentative, car :

- on trouve parmi eux les établissements qui ne signalent pas tous leurs exemplaires ; leur réponse négative est censée, et ne traduit pas obligatoirement un désintérêt pour le Sudoc
- on trouve parmi eux des établissements qui font peu ou pas de désherbage.

Mise à jour du SIGB

Résumé :

67 %

des établissements sont en **Mises à jour propres**

33 %

des établissements sont en **Toutes mises à jour**



= 80 % MAJ propres
20 % toutes MAJ

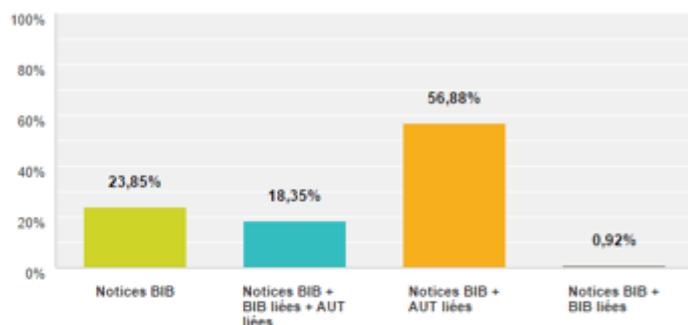


Les intérêts de toutes MAJ :

Récupération des enrichissements du réseau
Récupération des enrichissements CERCLES
Récupération des enrichissements ABES
Récupération des résultats du dédoublenage
... sont mieux perçus

Quelles notices sont récupérées ?

Au total, près de **75 %** des établissements récupèrent les notices d'autorité liées !



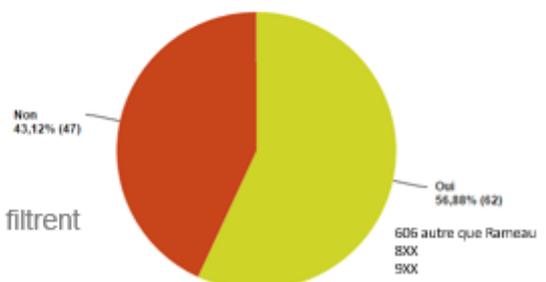
Certaines zones sont-elles filtrées ?



= 63,4 % filtraient les notices



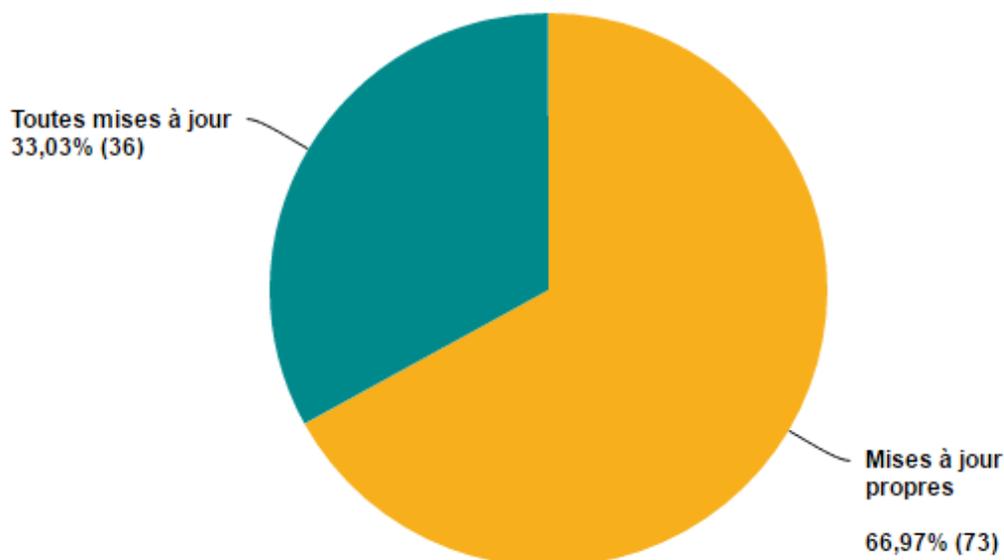
aujourd'hui : moins d'établissement qui filtrent
= données Sudoc de meilleure qualité



Q : Quelles modalités de mise à jour du système local avez-vous choisies pour votre établissement ?

Q : Si vous faites ce choix, c'est (plusieurs réponses possibles)

Réponses obtenues : 109 Question ignorée : 0



Presque **67 %** des établissements ne récupèrent que les mises à jour effectuées par leur propre ILN et ne bénéficient donc pas du catalogage partagé.

33 % des établissements récupèrent les mises à jour du réseau. C'est l'option recommandée par l'ABES.



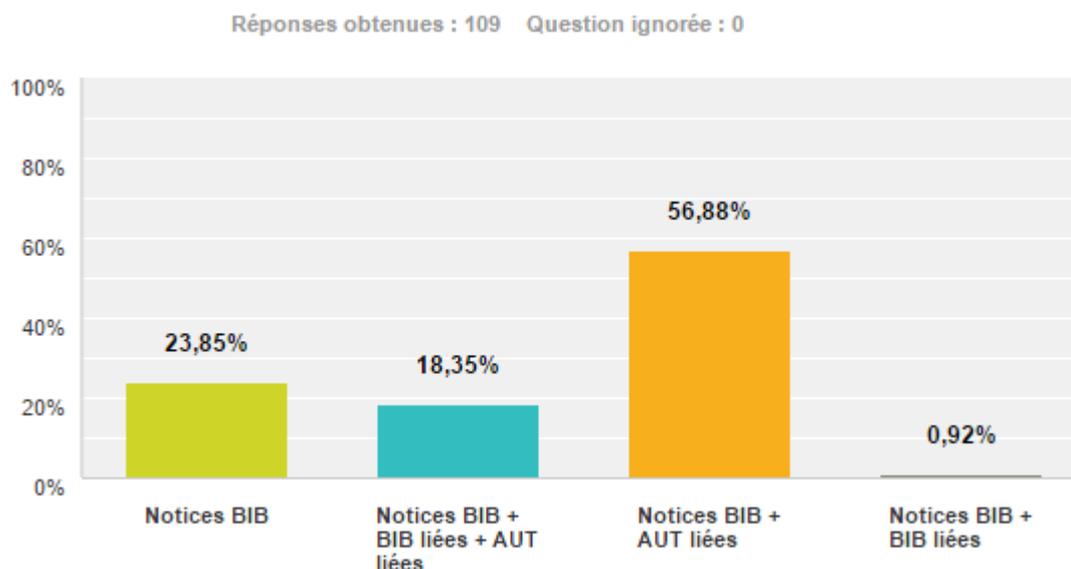
En 2011, la tendance était identique, mais beaucoup moins nuancée : 80% mises à jour propres / 20 % toutes mises à jour.

Les intérêts de l'option « toutes mises à jour » - catalogage partagé, récupération des MAJ effectuées par l'ABES ou les établissements CERCLES, récupération des résultats du dédoublonnage effectué par d'autres – sont mieux perçus.

Les raisons pour MAJ propres	Sur 73 établissements
Le temps de vérification de toutes les données serait trop long	cité par 55
Les volumétries seraient trop importantes	cité par 44
Raisons techniques	cité par 10
Volonté de contrôle de la qualité des données, notamment sur l'indexation matière « Cela s'explique par la volonté de contrôler strictement la qualité des notices récupérées. Aujourd'hui, un contrôle qualité est effectué chaque matin sur les redescendentes Sudoc (via CheckSudoc et ePPNator). Ce travail de vérification pourrait devenir extrêmement fastidieux si nous récupérions toutes les mises à jour Sudoc. »	cité par 8

À noter : avec le SGBm ou le passage à RDA-FR, des établissements envisagent le passage en « Toutes MAJ ».

Q : Quels types de notices avez-vous choisi de récupérer dans votre système local ?



Moins **d'1/4** des établissements ne récupèrent dans leur SIGB que les notices bibliographiques : toute modification apportée par le réseau à une autorité est donc invisible au niveau de leur SIGB.

La récupération des notices bibliographiques liées intéresse moins d'établissements.

Près de **75%** des établissements récupèrent les notices d'autorité liées, soit seules ou avec les notices bibliographiques liées.

Il n'y a pas de raison prédominante à ces choix : contraintes techniques, charge de travail ou choix historique non remis en cause sont les explications régulièrement fournies, à parts égales.

- Le choix de ne pas récupérer les notices bibliographiques liées s'explique à la fois par une contrainte technique (SIGB gère mal les liens 4XX) et une raison logique (ne pas proposer aux lecteurs des notices décrivant des ressources non possédées)
- Le choix de ne pas récupérer les notices d'autorité se justifie par des contraintes techniques (SIGB en USMARC)

2011

En 2011, les proportions étaient sensiblement les mêmes, sauf qu'une proportion légèrement plus importante récupéraient les notices BIB liées.

Q : Avez-vous paramétré votre SIGB pour qu'il filtre des données en entrée ?
Q : Quelles sont alors les données filtrées ? (précisez les zones et sous-zones que vous choisissez de ne pas récupérer)

Une courte majorité des établissements (**56,8 %**) a choisi de **NE PAS** importer en local toutes les zones de la notice présentes dans le Sudoc.

Les données majoritairement filtrées sont :

- La zone 606 proposant une indexation matière autre que Rameau, pour n'offrir aux usagers qu'un seul langage d'indexation, ne pas rallonger les notices avec des indexations redondantes ou en anglais
- Les zones 6XX de classification (Dewey, CDU, LC)
- Les zones 9XX pour protéger les données d'exemplaires saisies en local, car elles peuvent alors être plus riches, ou mieux gérées (ex : états de collection)
- Les zones 8XX dites de source (bien qu'on y trouve la 856 ou 859, indiquant des URL d'accès aux ressources électroniques)



En 2011, les établissements qui n'importaient pas en local toutes les zones représentaient 63,4 % des répondants. La tendance de filtrer les données semble légèrement à la baisse.

Q : Lorsqu'il y a une différence d'information sur vos collections entre le Sudoc et votre catalogue local en ligne (cas de la non-récupération de toutes les mises à jour, ou des notices d'autorité, de non suppression des exemplaires après désherbage par exemple), comment expliquez-vous ce décalage à vos utilisateurs ? Comment traitez-vous ce décalage dans le cadre du PEB ?

45 établissements sur les 92 qui ont répondu à cette question avouent n'avoir aucune remarque de la part des utilisateurs sur un éventuel décalage de signalement, le seul outil consulté par les usagers « sur place » étant le catalogue local.

Si décalage il y a, c'est par les professionnels qu'il est constaté, et traité : les établissements veillent de toute façon à ce qu'il n'y ait aucun décalage sur les données d'exemplaires, qui comptent avant tout.



« Nous n'avons pas de décalage hormis l'absence de certains enrichissements à l'intérieur des notices, différence que les lecteurs ne perçoivent pas. Étant donné que nous recevons depuis plusieurs années les ppn délocalisés de façon hebdomadaire, nos localisations dans le Sudoc correspondent à celles de notre SIGB. »

Lorsqu'un décalage est signalé au niveau bibliographique, cependant, les établissements reconnaissent l'erreur et utilisent le script « Modifier pour récupérer » afin de récupérer en local la notice du Sudoc.

Dans le cadre du peb, le décalage est rarement qualifié de récurrent et problématique. Lorsqu'une demande de peb arrive dans l'établissement à cause de données Sudoc erronées, la correction est évidemment effectuée : mise à jour des données ou suppression de la notice d'exemplaire Sudoc. Cela permet d'ailleurs une collaboration fructueuse entre service du peb (qui remonte l'info) et service du catalogue (qui la corrige).

Catalogage partagé : quel impact ?

Résumé :

Sur 10 notices créées, environ **3** le sont ex-nihilo



= 6 sur 10



- de créations, + de dérivations



56,8 % des établissements sont satisfaits par les bases externes



71,5 % des établissements qui dérivent modifient ensuite la notice

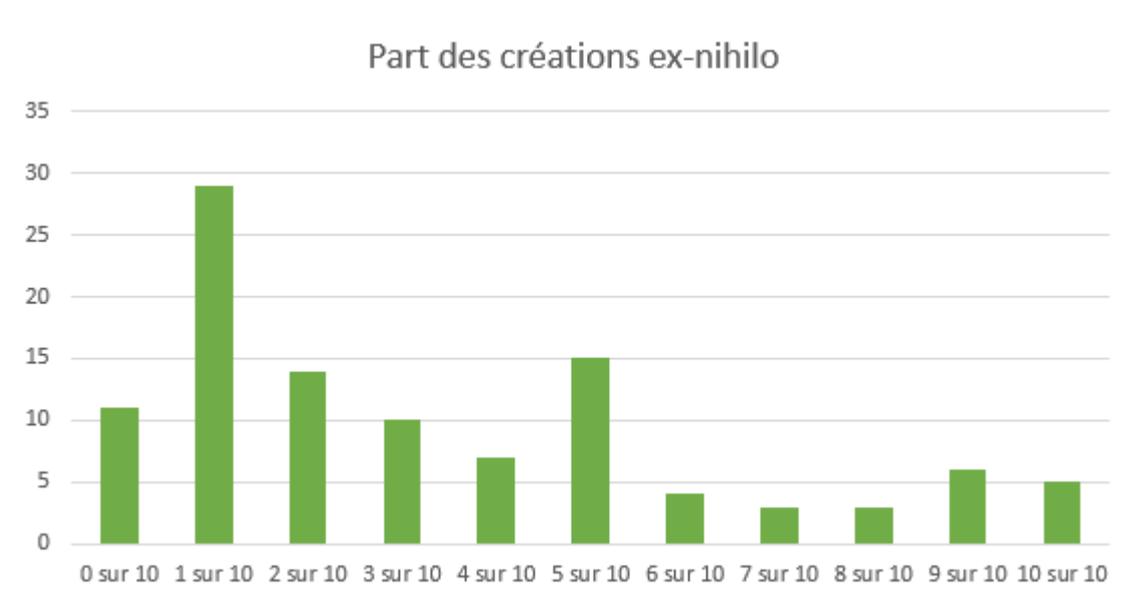
= gain de temps pour l'acte « technique » de création....
... mais toujours le même temps consacré à la qualité

Q : Sur 10 notices créées par votre établissement, combien le sont ex nihilo, et non par dérivation d'une base externe ?

Les chiffres donnés peuvent être très variables, d'un établissement à un autre et même à l'intérieur d'un même établissement, d'une bibliothèque à une autre. Ils varient aussi en fonction du type de document (thèse = 100 % de création) et du pays de publication (langues rares = 0 % de création). Ces écarts expliquent pourquoi certains établissements n'ont pas voulu se prononcer.



« peut-être une sur dix pour les notices biblio ? nous procédons effectivement principalement par dérivation; de mon expérience, tout dépend du type de document, le ratio augmente dans le cas de DVD, de partitions manuscrites, etc...mais dilué dans la masse; également part plus importante pour les autorités auteurs »



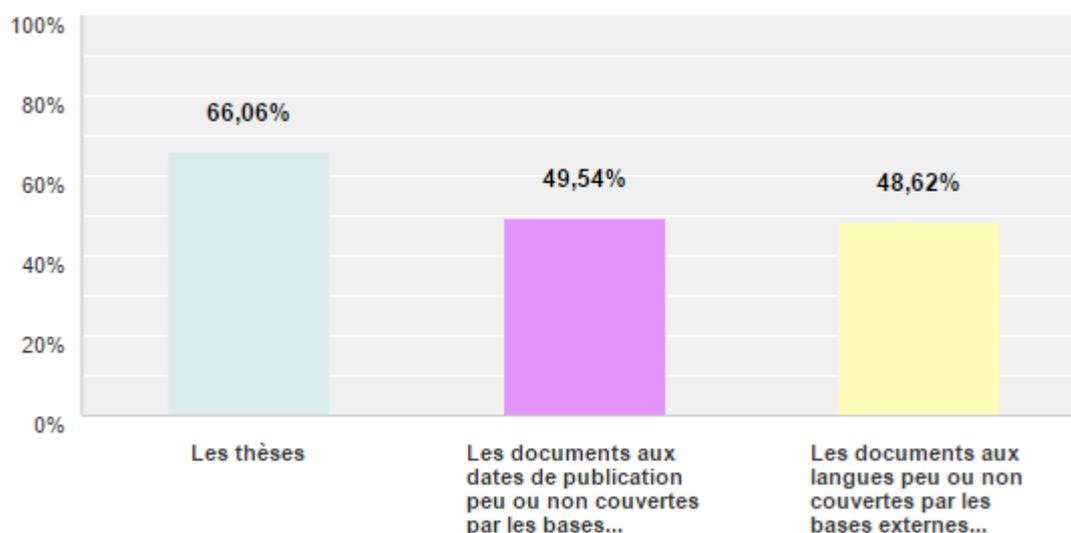
La majorité des établissements se situent entre 1 et 5 notices créées ex-nihilo, sur 10 créations.

2011

En 2011, la moyenne se situait à 6 notices créées ex-nihilo sur 10. Elle a légèrement baissé, les établissements dérivent davantage.

Q : Pour certains types de documents, vous créez plus souvent que vous ne dérivez. Lesquels ? (Plusieurs réponses possibles)

Réponses obtenues : 109 Question ignorée : 0



72 établissements sur 109 citent les thèses (et de façon générale la littérature grise : les mémoires, les rapports etc.)

107 établissements sur 109 citent les documents aux dates ou langues mal couvertes par les bases externes.

Signalons le mécontentement de 2 établissements spécialisés en langues « rares », sur le recours aux bases externes :



« l'établissement est spécialiste en langues orientales donc un grand part de travail des catalogueurs se fait en création ex nihilo car les notices sont absentes des bases externes ou bien trop pauvres pour les dériver. »

« Les bases externes proposent assez peu de notices en caractères non latins et il faut bien souvent les revoir entièrement. »

Parmi les autres types de documents qui « imposent » la création ex-nihilo, sont souvent cités :

Les brochures et tirés à part	Les DVD
Les documents sonores	Les documents cartographiques
Les jeux et matériels pédagogiques	Les catalogues d'exposition
Les fonds d'intérêt local	Les propres publications de l'établissement
Les e-books (à noter : pour ce type de document, un établissement signale que le recours à un script de transformation Imprimé -> Electronique est plus utile qu'une dérivation)	

2011

En 2011, étaient déjà cités les mêmes types de documents, dans une proportion moindre cependant : depuis, sont entrés dans le Sudoc beaucoup d'établissements d'art : catalogues d'exposition, DVD ou documents sonores, documents très spécialisés ne se retrouvent pas forcément dans les bases externes : la création ex-nihilo s'impose.

Q : Identifiez-vous des bases externes non disponibles aujourd'hui via le logiciel WinIBW, mais qui vous seraient directement utiles pour limiter encore cette activité de création ?

62 établissements sur 109 déclarent être satisfaits par les bases externes actuellement disponibles.

47 établissements font des propositions, ne correspondant souvent qu'à leur propre besoin :



«*Bibliothèques catholiques romaines, bibliothèque nationale italienne, bibliothèque nationale russe, bibliothèque nationale des Pays-Bas, bibliothèque nationale de Pologne, Catalogo colectivo del patrimonio bibliografico espanol, Kubikat, COPAC (Royaume-Uni), Regesta Imperii : 1,8 million de titres en histoire médiévale de l'espace européen, ADAV (dvd), Karlsruhe Virtual Catalog, Kit Library (http://services.bibliothek.kit.edu/kvk_en.html)* »

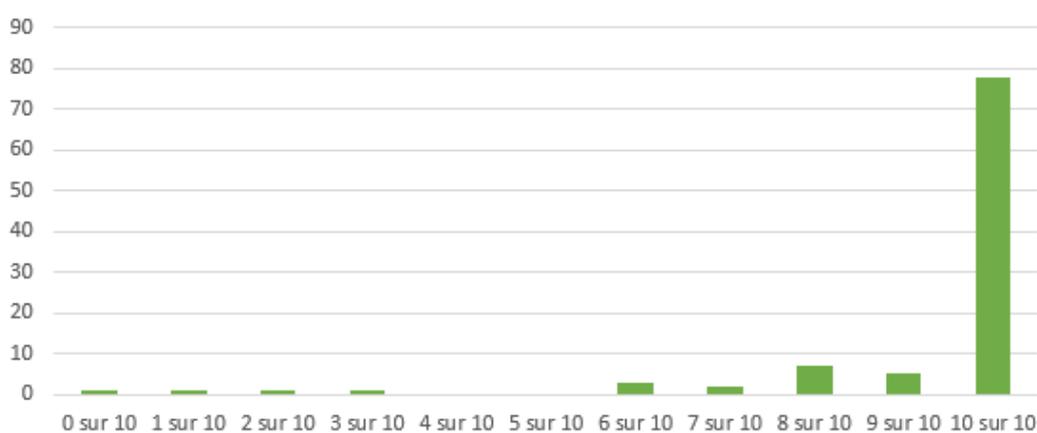
Parmi les propositions, celles qui réunissent le plus grand nombre de voix correspondent à des demandes d'accès :

- à davantage de données d'autorités (VIAF, Library of Congress Authorities, Geonames)
- aux données ISSN (ISSN Portal, demandées par **10 établissements**)
- aux données de la bibliothèque nationale espagnole
- à des catalogues collectifs : REBIUN ; KVK ; RERO ; AMICUS (canada).
- aux données d'Electre.

Q : Sur 10 notices dérivées depuis une base externe, combien font l'objet d'une retouche sur le niveau zéro (modification des informations bibliographiques), que cette retouche soit effectuée dans le Sudoc ou dans votre système local ?

Q : Lorsqu'une dérivation est accompagnée de modifications au niveau zéro, en quoi consistent ces modifications ?

Part des notices dérivées modifiées au niveau bibliographique



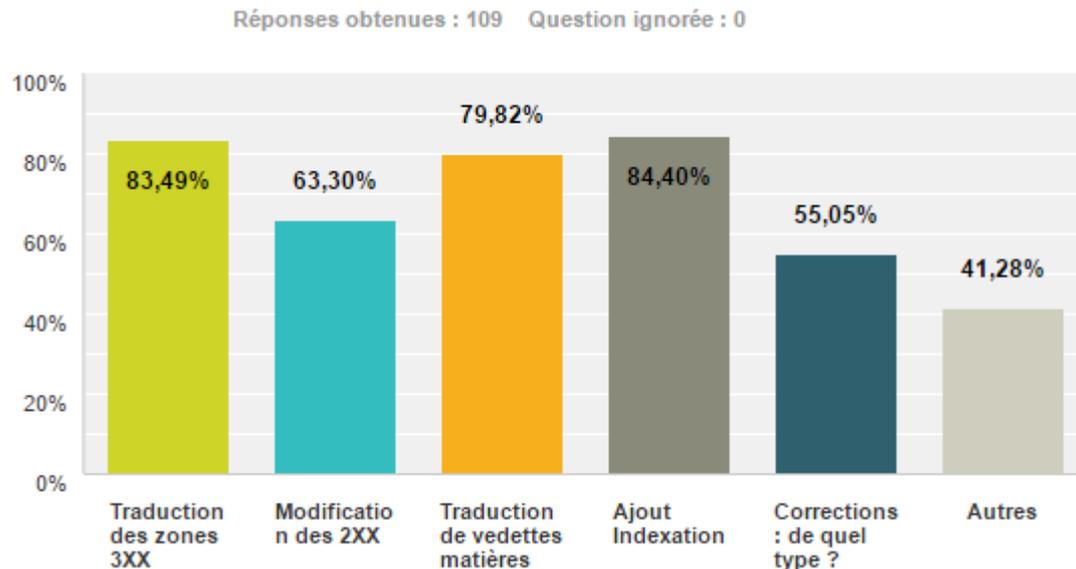
78 établissements sur 109 déclarent modifier au niveau bibliographique toutes les notices dérivées (10 notices sur 10). La majorité des établissements respectent systématiquement la consigne de l'ABES (relire et améliorer la notice).

2011

En 2011, la majorité des établissements déclaraient modifier entre 7 et 10 notices sur 10. On constate une légère augmentation de recherche de la qualité.

Les améliorations portent alors sur l'ajout d'indexation matière (Rameau) et sur la francisation.

Une part importante des corrections portent sur les zones 2XX : il s'agit surtout de la 215 (description matérielle, où il faut souvent retranscrire et franciser).
À noter : avec les consignes 2017 liées à RDA-FR, le % d'intervention sur les zones 2XX va exploser !



Sans surprise, les autres types d'enrichissements qui sont déclarés sont ceux apportés aux données codées, à la création des liens, et l'ajout des codes de fonctions.

On peut ainsi conclure :

- que la dérivation de notices reste une pratique courante, pour des documents dits « standards »
- que le choix de bases externes couvre à peu près les besoins du réseau (à part pour les données d'autorités et de ressources continues)
- que la dérivation est toujours complétée d'un temps de relecture et d'enrichissement
- que les consignes Sudoc sont très bien suivies
- que les établissements restent attachés à la qualité des données.

Q : Lorsque vous trouvez dans le SUDOC la notice "papier" d'un document que vous souhaitez cataloguer en version "électronique", utilisez-vous systématiquement le script de transformation ?

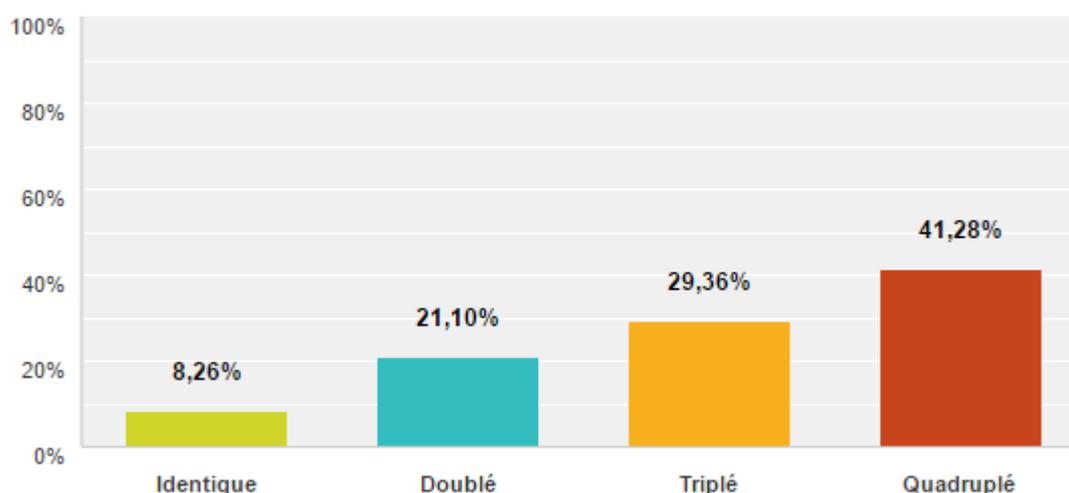
63 établissements sur 109 déclarent **NE PAS UTILISER** le script de transformation « Imprimé -> Electronique »

La raison :	Sur 109 établissements
Pas de catalogage manuel des RE	cité par 34
Préférence d'un script personnalisé, avec les propres données locales (dont l'URL proxifié)	cité par 14
Méconnaissance du script	cité par 9
Préférence du script de « copie » (force de l'habitude) ou de la création ex-nihilo	cité par 4
Scripts ne fonctionnent pas	Cité par 2

Un travail d'information sur ce script serait à faire par l'ABES auprès des coordinateurs et correspondants catalogage, suivi par un travail de formation / promotion en interne auprès des catalogueurs.

Q : Imaginez que vous ne participiez pas au catalogue collectif SUDOC mais que vous cataloguiez seul dans votre SIGB, sans recours aux bases externes ni au travail effectué par les autres membres du réseau.
Pensez-vous que le temps consacré au catalogage dans ces conditions serait : identique ? doublé ? triplé ? quadruplé ?

Réponses obtenues : 109 Question ignorée : 0



Tous les établissements reconnaissent que, sans le Sudoc, le temps de catalogage serait quadruplé, voire même plus.



« Nous avons environ 20% de création. En moyenne : 30mn par création. Si, 100% de création alors 50h de travail, si 20% de création, 10h de travail. Vive le catalogage partagé ! »

Une baisse du niveau de qualité serait la plus immédiate conséquence, ainsi qu'une absence de visibilité.



« Travailler dans le Sudoc nous pousse à mettre la barre haut en matière de qualité et donc de formation. Le bon côté, à long terme, est de produire des métadonnées de qualité utiles à nos usagers et aussi dignement "exposables" sur le web de données et "alignables" avec d'autres bases bibliographiques. »

Certains établissements reconnaissent que les conséquences ne se traduiraient pas qu'en augmentation du temps alloué au catalogage : elles se traduiraient aussi en termes d'organisation des services, et de management :



« Sans utilisation du catalogue partagé : une politique de catalogage (règles, niveau de précision, application des normes, vocabulaire contrôlé, choix de catalogage...) devrait être mise en œuvre (personnels de cat. A supplémentaires requis) et une grande partie du travail de localisation devrait remonter des cat. C aux cat B. déstabilisant la répartition des missions dévolues aux cat B. Les opérations de signalement seraient elles- mêmes également alourdies. Il ne s'agit donc pas seulement d'un multiplicateur de temps de catalogage mais d'une modification complète de l'organisation du travail et des catégories, avec des conséquences lourdes sur le reste des missions. »

A l'inverse, une minorité d'établissements pensent qu'un catalogage local prendrait moins de temps, car les actions de dédoublonnage et de corrections des notices seraient diminuées : en effet, les exigences seraient moindres (pas de scrupules à ne pas suivre les normes, indexation « maison »). Mais cette minorité reconnaît que leur catalogue perdrait en qualité.

Q : Par quelle méthode parvenez-vous à cette évaluation ? (ressenti, indicateurs de suivi, enquête auprès des personnels en charge du signalement des ressources...)

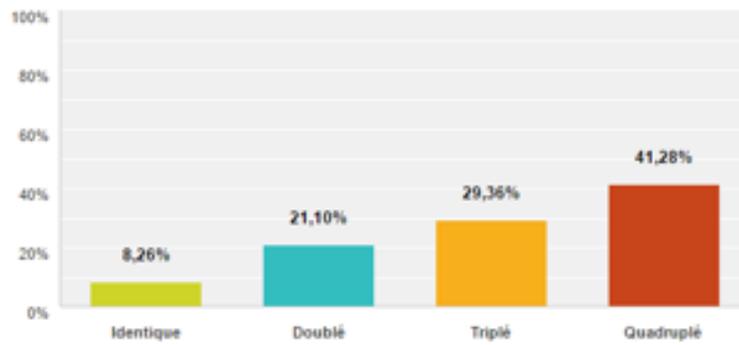
Ces estimations sont, dans la plupart des cas, fondées sur un ressenti des coordinateurs ou des catalogueurs eux-mêmes.

8 établissements déclarent avoir communiqué leur résultat après une enquête, et **3** après une analyse de type « avant le Sudoc/ après le Sudoc ».

L'organisation des équipes

Résumé :

Sans le Sudoc, le temps dédié au catalogage serait...



Q : Le logiciel WinIBW propose différentes habilitations (exemplarisation, catalogage, dédoublonneur...). Sur quels critères sont-elles attribuées dans votre établissement ?

L'attribution des identifiants reflète la taille et le type de l'établissement. Dans les petites structures, tous les utilisateurs reçoivent la même habilitation et font tout le travail.

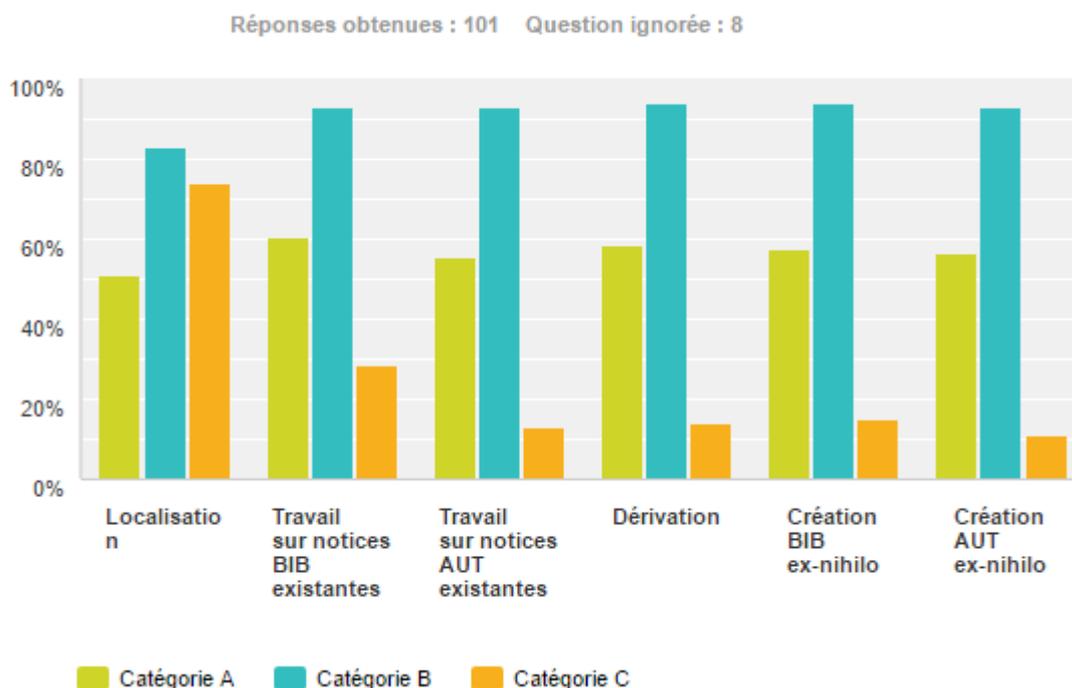
Ce n'est que dans les grandes structures qu'une répartition scrupuleuse des tâches peut s'opérer :

- catalogage bibliographique, travail sur les autorités, dédoublonnage réservé aux techniciens,
- localisation réservée aux acquéreurs ou aux équipes de prêt

Seuls **7** établissements sur 109 attribuent les habilitations selon le statut (BIBAS ou magasinier). Dans tous les autres cas, elles sont attribuées sur profil de poste (catalogueur, responsable de PEB, profil polyvalent d'un magasinier qui peut exemplariser) et sur compétence en catalogage (formation à Unimarc et à WinIBW).

Le suivi de la formation proposée par l'ABES est un critère très strict et très respecté pour l'attribution d'une habilitation de niveau « catalogage ».

Q : En tenant compte de la possibilité d'attribuer des habilitations différentes dans WinIBW et de l'existence de COLODUS, sur quelle catégorie de personnels reposent les tâches suivantes ?



Sans surprise, on constate que, partout, les créations sont réservées aux BIBAS.

Plus surprenant, le travail de signalement dans son ensemble (c'est-à-dire y compris la localisation) reste encore, pour presque 60 % des établissements, une tâche affectée à des catégories A (bibliothécaire, sûrement).

De même, l'idée que la localisation serait exclusivement affectée aux catégories C (notamment depuis l'arrivée de Colodus) ne peut pas encore être affirmée

Enfin, on constate que les établissements ne font pas tellement de distinction, en termes de compétences, entre la création par dérivation, la création ex-nihilo et la modification de notices existantes.



En 2011, cette question n'avait pas été posée, on ne dispose pas d'éléments de comparaison. Colodus, à cette époque, n'existait pas (rappel : mise en production en 2013).

Q : Dans la création de profils d'utilisateurs, avez-vous pu identifier des besoins que le logiciel ne satisfait pas aujourd'hui ?

82 établissements sur 109 indiquent que le panel d'utilisateurs disponible satisfait tous les besoins.

Cependant, des besoins (certains déjà réclamés) sont exprimés :

- Disposer d'un login coordinateur au niveau de l'ILN : cité par 12 établissements



«Création d'un "Super compte" pour les coordinateurs pour intervenir sur l'ensemble de l'activité de l'ILN sans avoir à se loguer/déloguer sur chaque RCR (comme dans le SUDOC-PS = un compte gestionnaire pour tout l'ILN).»

- Inscrire dans la notice le login qui est intervenu, pour pouvoir rechercher les créations de chacun
- Disposer d'un login pour administrer ses propres données (effectuer des modifications par lot au niveau bibliographique et exemplaires)
- Simplifier la procédure de création des logins :
 - possibilité de copier / modifier un login existant
 - pouvoir fusionner les habilitations (ex : PEB / catalogage) sous un même login, sur le modèle du login « STAR »
- Disposer d'habilitations différentes sur la fonctionnalité de suppression.



En 2011, on retrouvait déjà le besoin d'un login coordinateur au niveau de l'ILN, d'un login unique aux habilitations fusionnées et le besoin d'un login habilité à administrer ses données. Les 2 premiers n'ont pu être satisfaits car on est prisonnier de la structure du CBS. On va enfin, en 2017, pouvoir satisfaire le 3^{ème}.

